

DORET Camille

De: Gilles Gaheri <gilles.gaheri@gmail.com>
Envoyé: mercredi 1 mai 2019 23:33
À: DSTAU-plumodif2019
Objet: Modification du PLU Extension de La Gruette

Gilles GAHERI
7 rue Georges Courteline
37540 St Cyr sur Loire

Comment justifier l'extension de La Gruette ?
Pour le confort de vie des riverains ?
Pour sécuriser et fluidifier la circulation dans les rues environnantes ?
Pour préserver l'environnement ?
Pour densifier un quartier réputé résidentiel ?

Je me perds en conjectures ...

Peut-être vaut-il mieux penser à la préservation de l'existant, qui participe au charme et à la qualité de vie de St Cyr ... jusqu'à maintenant ...
Et ne pas céder à la frénésie de construction de promoteurs plus sensibles au profit qu'aux nuisances provoquées.

Envoyé de mon iPad